Education Nationale : une prime pour s'exiler dans le 93

25/03/2009 à 20h22

Les professeurs affectés pour la première fois dans un des 19 collèges sensibles de Seine-Saint-Denis se verront offrir une indemnité de 2000 euros par an pendant trois ans. Les syndicats estiment que ce dispositif ne constitue pas la réponse la plus appropriée.

Une aide de 2000 euros pour enseigner dans un collège sensible. C'est l'esprit de cette mesure, expérimentée par le rectorat de Créteil, pour la rentrée prochaine. «Il ne s'agit pas à proprement parler d'une prime», nuance le rectorat, contacté par lefigaro.fr, mais d'une «indemnité pour le logement. C'est une politique d'aide aux débutants».

Sont concernés les enseignants affectés pour la première fois dans un des 19 collèges en difficulté de quatre villes de Seine-Saint Denis : **Pierrefite, Saint Denis, Stains et Villetaneuse**. Les collèges ont été choisis non pas avec une approche communale, mais «selon les lieux où le turn-over est le plus important », explique le rectorat. C'est-à-dire les lieux ou plus d'un quart des professeurs demandent à partir chaque année. L'objectif affiché est donc de «stabiliser le personnel enseignant.»

L'indemnité est donnée à certaines conditions : outre la première affectation dans le collège, l'enseignant doit s'engager à rester trois ans dans le même collège, et résider en Seine Saint-Denis, puisque l'indemnité est censée être une aide au logement. (…)

Le commentaire d'un lecteur du Figaro :

> *"On pourrait aussi leur offrir des bons d'achat pour gilets pare-balles ou vitres de voiture blindées, des visites*

gratuites chez le psy, des séjours en hôpitaux tous frais payés.”